

CONDITIONS GENERALES REGLEMENTS

Document à conserver par l'adhérent

OUVERTURE DU CLUB

Du lundi au samedi

de 9h30 à 12h - 14h à 17h

Ecole de pagaie : mercredi - 14h à 16h.

De 8 à 16 ans navigation accompagnée d'un moniteur

NAVIGATION

- **Savoir nager**
- **Naviguer en groupe**
- **Pour votre sécurité ne pas naviguer seul.**
- **Ne pas s'éloigner de plus de 300 mètres de la cote.**
- **Le gilet est obligatoire sur le kayak à portée de main néanmoins il doit être porté sur soi en cas de vent supérieur à force 3 et pour le kayakiste débutant**
- **S'inscrire sur le cahier de sortie**
- **Demander les conditions « météo » aux moniteurs et écouter les consignes.**
- **Ne pas naviguer de nuit**
- **Appliquer strictement les préconisations de la division 240**

MATERIEL ET LOCAUX

- **Rincer et ranger le matériel utilisé (pagaie - gilet – kayak - jupe) dans leur emplacement.**
- **Respecter les locaux.**
- **Respecter le tableau des conditions d'utilisation des différents types de kayaks**

LICENCE CN LA MEDUSE 2026

Licence délivrée entre le : 01/01/2026 et le 31/12/2026

L'inscription et l'assurance prennent effet le jour du dépôt du dossier complet.



REGLEMENT INTERIEUR

DU

CLUB NAUTIQUE LA MEDUSE

Document à ramener, signé, avec la fiche d'inscription

ETHIQUE :

- La vie collective implique le respect des autres dans leur diversité et avec leurs différences.
- Le respect mutuel et l'entraide sont indispensables au bon fonctionnement du club.
- L'image du club sera le reflet de l'attitude de ses adhérents.
- La solidarité des gens de mer doit être une préoccupation des adhérents.

ADMINISTRATIF :

- Les pratiquants doivent être à jour de leur cotisation annuelle.
- La licence est individuelle et ne peut s'appliquer qu'à une seule personne. Elle doit pouvoir être présentée, à tout moment, aux responsables du club.
- Pour les compétiteurs la licence doit être prise en début de saison sportive (janvier), Le certificat médical est obligatoire
- Toute personne pratiquant le canoë kayak est assurée par la licence ou par une carte découverte pour les non licenciés.
- Le bureau doit servir essentiellement à l'accueil du public.
- Toutes les sorties doivent être consignées sur le cahier prévu à cet effet.

MATERIEL :

- Les bateaux rangés dans le hangar doivent être utilisés sous la responsabilité des moniteurs.
- **L'utilisation des différents types de kayaks est conditionnée par l'obtention d'une pagaie couleur il faut pour cela se reporter au tableau affiché dans le vestiaire**
- En cas de fermeture du club, les kayaks rangés sur les deux portiques extérieurs peuvent être utilisés par les adhérents avec leur matériel personnel.
- Les jeunes de l'école de sport possédant leur matériel personnel sont tenus de respecter les mêmes horaires que le groupe.
- Une vérification de l'état du matériel nautique (gonfle, ligne de vie ...) doit être faite avant chaque sortie, les adhérents doivent prévenir les moniteurs lorsqu'ils constatent du matériel défectueux.
- Le matériel club doit rester (sauf exception) au club.

- **Les bateaux, les pagaies, les gilets et les jupes doivent être rincés et rangés dans le local prévu à cet effet**

LES LOCAUX :

- Les locaux du club et ceux de la Base Nautique (douche) doivent être respectés.
- Les locaux et les abords doivent être maintenus dans un état de grande propreté

STOCKAGE DES BATEAUX PERSONNELS SUR LES PORTIQUES :

- Le stockage des bateaux personnels sur les portiques est gratuit, il est soumis à l'autorisation du conseil d'administration après que la demande lui ait été faite par l'adhérent. Priorité sera donnée aux compétiteurs et aux personnes qui aident le Club en encadrant sur l'eau avec leur bateau. Les personnes ayant un bateau stocké sur un portique devront fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile.

REGLES DE SECURITE :

Le respect des règles de sécurité du 4 mai 1995 doit être observé et appliqué :

- Respecter les zones de navigation : 300 mètres de la cote.
- Savoir nager.
- Port du gilet obligatoire.
- Respecter l'environnement.
- Respecter les consignes des moniteurs.
- La navigation hors des heures d'ouverture du club se fait sous la seule responsabilité de l'adhérent.
- **Ne pas sortir seul.**
- **Ne pas naviguer de nuit**
- **Appliquer strictement les préconisations de la division 240**

Penser à inscrire sur le cahier du jour ou sur le tableau : la date, la destination, l'heure de départ et l'heure lors de son retour effectif.

Pour toute sortie extérieure au site (rivière, mer) informer les moniteurs ou le président afin de prendre toutes les mesures nécessaires.

En cas d'incident, même mineur, prévenir impérativement le club au 04 94 87 09 16 ou en cas d'absence les pompiers de la localité.

ADDITIF AUX CONSIGNES GENERALES DE NAVIGATION EN FONCTION DE LA FORCE ET DE LA DIRECTION DU VENT

Vent Force 0 à 2 Beaufort

Niveau de pagaie requis : Pagaie jaune

Navigation autorisée dans toute la baie en respectant les consignes générales

Force 2 à 4

Niveau de pagaie requis : Pagaie verte

Application des consignes particulières ci-après à partir de force 4

Force 4 à 6

Niveau de pagaie requis : Pagaie bleue

Application des consignes particulières ci-après

Consignes particulières en fonction du vent

Vent d'Est, Sud et mer formée

Exclusion de la zone de Mar vivo à Sicié à partir de force 4

Le surf entre Saint Elme et Mar vivo (devant la plage des Sablettes) reste possible

La navigation se fait entre Mar vivo et la pointe du Marégau avec une distance minimum de 50 mètres de la côte rocheuse

Vent d'Ouest et Mistral

Exclusion de la zone à l'est de Saint Elme à partir de force 4

Navigation dans les 300 mètres entre Saint Elme et Sicié

Quel que soit le vent

Port du casque obligatoire pour le surf et la navigation dans les rochers

Limitation de navigation

Sorties interdites au-dessus de force 6

***Le Comité Directeur pourra être amené à sanctionner
tout manquement au règlement intérieur***

Lu et approuvé le :

Signature de l'adhérent